APRÈS LA SÉANCE

Paris, 6 juin. — Après la séance du Sénat, a eu lieu la réunion des groupes républicains, sous la présidence de M. Guyot.

Assistaient à la séance : MM. Millerand, Pelletan, Rouvier, Viviani, Isambert, de La Porte, Maurice Faure, pour la Chambre.

Le Sénat était représenté : Pour la gauche démocratique, par son président, M. Laporte et MM. Desmons, Bernard, Maxime Lecomte, Bonnefoy, Leydet ;

Pour l'Union républicaine : par son président M. Guyot et MM. Poirier et Devoix.

Pour la gauche républicaine : par MM. Monis, Barbet et Labiche.

Ce dernier fait également partie du centre gauche.

Après l'examen de la situation et des mesures prises par le gouvernement, la réunion est tombée d'accord pour trouver les sanctions absolument insuffisantes.

Millerand s'élève contre la politique du cabinet Dupuy. et, résumant les diverses phases du débat qui s'est déroulé hier à la Chambre, il conclut que le ministère avait contre lui la majorité de la Chambre.

Millerand ne voulait pas attendre plus longtemps et pour sa part il était d'avis que les groupes républicains devaient prendre l'initiative d'une interpellation sur la politique générale du Cabinet.

Viviani appuie le langage de Millerand. Déjà, dit-il, les manifestants d'Auteuil ont été relâchés en grand nombre. Que devient donc ce fameux complot que le gouvernement dénonçait hier si véhémentement ?

Plusieurs membres soulèvent des objections. Le gouvernement, disient-ils, a laissé entendre qu'il prendrait d'autres mesures. N'y aurait-il pas lieu d'en attendre la réalisation ?

D'autres se prononçaient pour l'envoi d'une délégation au président du Conseil, laquelle serait chargée de lui soumettre les mesures que comportait la situation.

M. Monis fit remarquer que ce n'était pas au pouvoir législatif à indiquer ces mesures ; c'était à l'exécutif à les appliquer.

Cette thèse prévalait et après une longue discussion, la réunion décida d'envoyer demain au président du Conseil, une délégation avec mandat de lui demander quelles mesures il compte enfin prendre pour assurer effectivement la défense des intérêts de la République.

Si les groupes n'estiment pas suffisante la réponse, une interpellation sera aussitôt déposée sur le bureau de la Chambre.

M. Desmons a été chargé de faire part au président du Conseil de la demande projetée et de lui donner rendez-vous au ministère de l'Intérieur, demain matin à 10 heures.

La délégation est composée de 7 membres : MM. Guyot, Desmons, Monis, Labiche, pour le Sénat ; MM. Sarrien, Pelletan, Isambert, pour la Chambre.

L'ATTENTAT
contre le Président de la République

LES CHEVALIERS DU GOURDIN

Paris, 6 Juin. — Le lâche agresseur de M. Loubet, le porteur de ce nom si délicieusement euphonique : Christiani, a risqué, avec sa canne de gentilhomme, de faire d'une pierre deux coups. En effet, le bout ferré de ce jonc aristocratique, après avoir écraché le chapeau du Président, a effleuré la joue de Mme Loubet. Et que voilà donc un geste élégant !

Ainsi ces barons du Crottin, ces marquis de La Grue, ces comtes du Gourdin coureurs de dots et d'héritages, ces beaux messieurs de l'œillet blanc, du gant jaune et du dos vert à force de taper les femmes, en arrivent à les frapper.

Elle va bien la noblesse française ! Qu'en pense M. Dansette, haut et puissant seigneur d'Armentières, lui qui a fait chorus dimanche avec tous les jolies merles de la jeunesse royaliste et tous les petits crevés, échappés de jésuitières ?

Il y a un siècle, au moment où le peuple français, par un acte héroïque, proclamait la liberté du genre humain, des misérables, prêtres et nobles, couraient à la frontière tendre la main à l'étranger envahisseur.

Installés à Worms et à Coblentz, ils ameutaient contre nous les barbares, tandisque leurs complices restés en France, dans les nouvelles Vendées, ne cessaient de mettre la sanglante guerre des Chouans.

Voilà quel fut en deux mots le rôle des Clermont-Tonnerre, des d'Aubigny, des de Villiers, des de Rémusat, des Fromencourt de l'époque.

Aujourd'hui, ils n'ont plus de privilèges à reconquérir. Ils fondent sous le nom de cercles, des tripots où ils conspirent contre la République.

Ceux qui ont redoré leur blason avec l'argent d'un roturier, vont aux courses, l'œillet blanc à la boutonnière, faire la roue au milieu des prostituées de haut et bas étage.

Dans les grands bars, ils content à des Guénée qu'un juif a trahi son pays. Sur la pelouse, ils s'élancent lâchement, le bâton levé sur le chef de l'Etat, en criant : « Vive l'armée ! »

D'après M. Dupuy, ils se dissimulent derrière les femmes. Ils se font un rempart de leur corps quand s'approche la correction méritée. Ces sont bien les mêmes qui, dans une catastrophe célèbre, au Bazar de la Charité, pietinaient leurs épouses, leurs mères ou leurs maîtresses pour échapper au feu.

Dimanche, ils violentaient un vieillard sans défense, bousculant les dames qui étaient à coté de lui. Ils outrageaient devant les ambassadeurs des puissances étrangères le représentant officiel de leur pays.

Les misérables fils ou petits-fils d'émigrés n'ont pas même été soutenus à la Chambre par leur parti.

Leur acte était tellement odieux qu'il était insoutenable. Aux applaudissements des quatre cinquièmes de l'assemblée, M. Dupuy a flétri leur conduite. Toute la gauche était debout.

Le souffle de la Révolution, un moment, semblait animer les législateurs que rien n'avait paru émouvoir jusqu'ici.

Les nobles chevaliers du bâton et de l'œillet ont rendu à la République le service de dessiller les derniers yeux sur le complot perpétré contre la démocratie, sous le couvert de l'affaire Dreyfus.

A défaut de la raison, de la justice, du cœur les coups que l'on reçoit forment une conviction. Or, le Parlement a bien senti qu'il était atteint par l'attentat contre M. Loubet, son élu. Et le Parlement veut et va se défendre.

Bien loin de sa pensée est déjà le malheureux juif torturé depuis cinq ans par toutes les puissances sociales, bien loin aussi ce fameux honneur de l'armée, à l'aide duquel on faillit assassiner Zola, et que le comte de Mun invoque encore aujourd'hui pour protester contre l'arrestation de son fils, accusé de s'être élancé à l'assaut du Président de la République.

On paraît enfin comprendre que l'armée n'existe pas en dehors de la nation, et que le déshonneur de quelques criminels galonnés ne saurait atteindre aucun des douze cents mille citoyens qui la composent, à des titres différents.

Si au moins, la France, et le parti républicain pouvaient profiter de la leçon ! Si nos hommes politiques sentaient combien il serait urgent de mettre nos institutions en harmonie avec les nécessités d'un Etat démocratique !

Mais hélas ! le danger passé, tout recommencera comme avant peut-être. Les causes subsistant, les effets subsisteront, se produisant tantôt sous une forme, tantôt sous l'autre.

Il y aura encore quelque Méline assoiffé de pouvoir, dévoré d'ambition, livrant les places, les honneurs, l'influence aux habitués des grands bars, des sacristies, et des salons cléricaux. Il y aura des candidats qui, pour obtenir des voix, flatteront la superstition et glorifieront le mensonge.

Néanmoins, nous ne désespérons pas. Les séances, comme celles d'hier, nous donnent le ferme espoir que la République sera défendue. Eh bien ! qu'on la défende d'abord, qu'on rende à ce pays le fonctionnement normal des lois violées, des pouvoirs publics avilis.

Après cela, nous tirerons les conséquences sociales de toute cette agitation, et un avenir glorieux peut s'ouvrir devant la France et devant la démocratie.

L'enlèvement de M. Loubet

Une personne parfaitement renseignée, dit le *Matin*, nous a affirmé que le but des conjurés n'était pas d'outrager publiquement M. Loubet. Ces aimables gentilhommes voulaient, paraît-il, s'assurer par un hardi coup de main, qui aurait pu parfaitement réussir, étant donnée la veulerie de la police, de la personne du président de la République. M. Loubet aurait été conduit, jusqu'à un automobile à grande vitesse, qui stationnait non loin du pesage, et... en route.

On ne nous a pas dit où les conjurés avaient l'intention de conduire le président. La tentative a échoué par suite d'un contre-temps, mais elle sera renouvelée et, cette fois, on espère bien réussir.

Que pensez-vous de celle-là ?

En Fourrière

Les journaux réactionnaires et cléricaux pour égarer l'opinion publique et plus encore pour éviter aux coupables de haute lignée un juste châtiment, s'efforcent aujourd'hui de faire croire que le guet-apens organisé par les comités césariens et les ligues antisémites et royalistes contre le président de la République n'a été qu'une manifestation spontanée, une explosion d'indignation populaire contre le régime démocratique et son représentant le plus élevé.

Sans même rappeler que, sur tout le parcours de l'Elysée à Auteuil et d'Auteuil à l'Elysée, M. Loubet a été l'objet de manifestations pleines de déférences et de sympathie de la part de la foule ; sans même revenir sur cette constatation que les manifestants se recrutaient exclusivement parmi les gens assez fortunés pour payer 30 francs d'entrée au passage, il suffit de parcourir rapidement la liste des tapageurs incarcérés pour se rendre compte que, seuls, les représentants de l'aristocratie avaient montée chahut grotesque qui faillit être tragique.

Ces descendants de paladins ont tenu à faire leur petite croisade. Un d'eux même a cité de l'Ecriture. M. Loubet leur a par des arguments contendants. Ces mœurs ataviques ne sont plus de mise.

Christiani (un pseudonyme symbolique évidemment) et ses co-détenus s'en apercevront avant peu.

D'ordinaire, ces hommes de boudoir avaient soin de se tenir prudemment à l'écart de ne se livrer à des extravagances dangereuses que par procuration.

Lorsque, d'aventure, certains d'entre eux se trouvaient pris en flagrant délit d'excitation au désordre, on ne manquait pas de les relâcher sur l'heure.

La particule et leur situation de fortune leur servaient de garantie. Comment croire que des gens riches et titrés puissent être des émeutiers ! Ils sont aujourd'hui pris au piège et bel et bien fourrés au bloc.

Comme des chiens hargneux trouvés dans la rue en train de mordre les passants, tous ces fils à papa sont maintenant en fourrière.

M. Dansette en liberté

Il paraît — c'est du moins le Nouvelliste qui l'annonce, — que M. Charles Dansette, frère de Jules, député d'Armentières, n'est plus en fourrière au dépôt de la Préfecture de police.

Il aurait été mis en liberté cet après-midi, en compagnie d'une dizaine de ses complices.

On ne sait pas s'il va faire une rentrée triomphale à Armentières, affublé du chapeau à larges bords sous lequel il cachait, dimanche dernier, sa cléricale trombine.

En correctionnelle

M. Lemercier, juge d'instruction, a continué toute la matinée l'interrogatoire des personnes arrêtées dimanche à Auteuil.

Aucune poursuite ne sera exercée à l'audience des flagrants délits et seuls les individus dont les noms suivent seront poursuivis correctionnellement.

Le comte de Dion (Albert), constructeur à Puteaux.

Louis Barrio et son frère Félix, chez leur père, négociant, 23, rue du Mail.

Le baron de Baulny (Jean), sans profession, 30, rue Boissy-d'Anglas.

Le comte de Fromessent (Gaston), sans profession, 1, rue Lincoln.

Le baron de Meyronet-Saint-Marc, (Pierre) sans profession, 66, avenue de l'Alma.

Le comte d'Aubigny-d'Assy (Pierre), sans profession, 10, rue Saint-Philippe du Roule ;

M. Langlois de Neuville (Maurice), sans profession, 31, rue d'Amsterdam.

Ces huit personnes sont inculpées de rébellion en réunion, délit prévu et puni par les articles 209 et 211 du Code pénal. La peine dont elles sont passives est celle de 6 mois à 2 ans de prison.

Le baron de Christian (Fernand), qui tenta de frapper le président de la République, fait l'objet d'une inculpation spéciale.

Il sera poursuivi pour violences et voies de fait, soit en vertu de l'article 228, soit en vertu de l'article 311 du code pénal. La peine pourra être de deux ans à cinq ans de prison, si le délit relevé contre lui a été commis avec préméditation et guet-apens et seulement de six mois à deux ans de prison s'il n'y a pas eu préméditation.

Toutes les autres personnes arrêtées ont déjà été relâchées ou le seront sans tarder.

Au Palais

Les bruits les plus contradictoires ne cessent de courir au Palais de Justice.

On assure que M. le procureur général Bertrand aurait été révoqué, et qu'il serait remplacé par M. Bouloche. D'autres prétendent au contraire qu'il ne serait que démissionnaire.

Au parquet du procureur général, on dément que M. le procureur général ait donné sa démission.

En ce qui concerne le bruit qui a également couru de la démission du procureur de la République, M. Feuilloley déclare qu'il n'a nullement l'intention de demissionner. Il se demande du reste pourquoi il le ferait, n'ayant, dit-il, fait que son devoir.

L'officier de paix Grillières

On lit dans le *Journal officiel* :

Par décret du Président de la République, en date du 5 juin, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, M. Grillières (Germain-Vincent-Paul), officier de paix de la ville de Paris, a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

25 ans de services ; titulaire de la médaille en or de 1re classe.

Délégations et adresses

De nombreuses délégations se sont présentées, hier et aujourd'hui, à l'Elysée, où M. Loubet les a reçues et a répondu cordialement aux félicitations qu'elles lui apportaient.

Ce matin, c'est d'abord une délégation des groupes républicains et socialistes des étudiants de Paris qui s'est présentée à l'Elysée.

A dix heures, M. Loubet a reçu les membres du bureau du Conseil municipal, MM. Lucipia, Labusquière, Veber, Desplats et Paul Vivien, qui avaient été chargés hier par leurs collègues d'apporter aujourd'hui à l'Elysée les ordres du jour de confiance qui avaient été votés par l'unanimité de la majorité républicaine.

M. Loubet s'est longuement entretenu avec les membres du bureau, auxquels il a exprimé sa satisfaction de la démarche courtoise faite près de lui.

D'un grand nombre de villes de province des adresses ont été envoyées au président de la République. Signalons les principales :

Du Cercle démocratique de Châlons-sur-Marne ;

Le Cercle républicain démocratique de Châlons-sur-Marne adresse au président de la République l'expression de sa vive sympathie et de son inaltérable confiance ; il compte sur l'énergie et la fermeté du gouvernement pour prendre les mesures que commandent les circonstances.

De la Ligue des droits de l'homme (section de Rouen).

Le comité rouennais de la Ligue des droits de l'homme indigné de l'ignoble outrage fait au président de la République, le félicite d'être le point de mire des ennemis de la République, de la justice et de la liberté.

L'Association générale des étudiants a envoyé hier l'adresse suivante au président de la République :

« L'Association générale des étudiants a appris avec un douloureux étonnement l'odieuse agression dont a été victime le président de la République.

» Au nom de mes camarades, j'adresse au chef de l'Etat l'hommage de notre respectueux dévouement et l'assurance de notre inaltérable attachement aux institutions républicaines ».

La section lilloise des Droits de l'homme et le Cercle radical-socialiste « *La Concorde* » ont envoyé hier à M. Loubet une adresse de respectueuse sympathie.

La Haye, 6 Juin. — La délégation française à la Conférence de la Paix, a adressé ce matin la dépêche suivante à M. Loubet :

« La délégation à la conférence de la Paix tient à s'associer aux manifestations qui de toutes parts vous expriment la sympathie du pays et sa confiance dans votre énergie pour la défense de la République.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 6 Juin. — Cet après-midi, le citoyen Bissolati, député socialiste, a demandé au président s'il ne croyait pas nécessaire d'envoyer à M. Loubet, à la suite de l'insulte qui lui a été adressée dimanche par de fanatiques réactionnaires, l'expression des sentiments de sympathie de la Chambre italienne (Approbation à gauche.)

Le président déclare qu'il se fera l'interprète auprès du gouvernement de la République des sentiments de la Chambre italienne. (Vives approbations).

L'AFFAIRE DREYFUS

Le retour du capitaine

Brest, 6 juin. — En vertu d'ordres du sous-préfet, MM. Sensé, commissaire central et Carlier, commissaire spécial de Brest, ont eu une première entrevue au sujet des mesures à prendre pour le débarquement de Dreyfus à Brest.

Le commissaire rapporteur, M. Maupin, du tribunal maritime, a eu également entretenu du débarquement avec le surveillant général de l'arsenal.

En débarquant du *Sfax*, Dreyfus sera remis aux mains du capitaine de gendarmerie Pensée, commandant la brigade de l'arrondissement qui le conduira à Rennes.

Chez M. Emile Zola

Paris, 6 juin. — Nous avons annoncé le retour de M. Emile Zola. Il a fait connaître lui-même sa rentrée par une lettre que nous avons reproduite en partie. Une dame est venue dans l'après-midi, rue de Bruxelles.

Ne connaissant pas l'adresse de M. Emile Zola, c'est à un des gardiens de la paix qui font les cent pas dans la rue qu'elle l'a demandée et qui la lui a donnée aussitôt.

Cette dame avait dans sa voiture une énorme gerbe de fleurs. Elle a dénoué cette gerbe devant la porte et en a jonché le seuil. Puis, sans avoir sonné, sans donner son nom, elle est remontée en voiture et a disparu.

Dans l'après-midi, vers quatre heures, l'huissier du Parquet a apporté la signification « à personne » au condamné du procès de Versailles. M. Emile Zola se reposait, au lit, des fatigues de son voyage ; il a fait entrer dans sa chambre l'huissier, à qui il a demandé s'il le reconnaissait.

— Oui, je vous reconnais bien, a répondu l'huissier, car je vous ai vu à Versailles.

M. Zola a pris le papier des mains de l'huissier et a fait reconduire celui-ci.

Cette petite cérémonie nécessitée par un passage de la lettre d'hier de M. Zola, s'est passée le plus simplement du monde.

Il est probable que le nouveau procès de Versailles n'aura pas lieu avant plusieurs semaines, car la santé de Me Labori ne lui permet pas encore de reprendre ses occupations professionnelles.

Les poursuites contre Mercier

La lettre du garde des sceaux

Voici le texte de la lettre adressée par le garde des sceaux, au président de la Chambre, pour lui demander de saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre le général Mercier.

Paris, 5 juin.

Monsieur le président,

L'arrêt des chambres réunies de la Cour de cassation du samedi 3 juin 1899 renferme le passage suivant :

« Sur le moyen tiré de ce que la pièce secrète : « Ce canaille de D... » aurait été communiquée au conseil de guerre ;

» Attendu que cette communication est prouvée à la fois par la déposition du président Casimir Périer et par celles des généraux Mercier et de Boisdeffre eux-mêmes ;

» Que, d'une part, le président Casimir-Périer a déclaré tenir du général Mercier qu'on avait mis sous les yeux du conseil de guerre la pièce contenant les mots : « Ce canaille de D... » regardée alors comme désignant Dreyfus ;

» Que, d'autre part, les généraux Mercier et de Boisdeffre, invités à dire s'ils savaient que la communication avait eu lieu, ont refusé de répondre et qu'ils l'ont ainsi reconnu implicitement. »

Le fait dont l'existence est ainsi constatée à la charge d'un ancien ministre de la guerre par l'arrêt de la Cour paraît tomber sous le coup des articles 114 et suivants du Code pénal.

D'autre part, l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 dispose, paragraphe 2, que les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat.

Dans ces conditions, le gouvernement a l'honneur de vous demander de saisir la Chambre à laquelle il appartient, conformément à l'article 22 susvisé, de décidr s'il y a lieu à renvoi devant le Sénat.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Georges LEBRET.

Littérature Prétorienne

Gens de France et de Navarre, dégustez ce morceau de délicate autant que relevée littérature ! C'est le général Hartschmidt commandant une division à Angers qui l'a rédigé et signé :

« Il a été rendu compte, au général de division commandant d'armes, que des individus distribuaient dans la rue, aux militaires de la garnison, des exemplaires de leurs journaux dans lesquels on dit pis que pendre de leurs chefs. Les militaires savent bien qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que disent les journaux, attendu que si les officiers étaient réellement des coquins, on en aurait trouvé *dans le Panama* et dans toutes les cochonneries qui se sont faites depuis dix ans et plus et qui ont ruiné des millions de Français. Or, on n'a pu citer que le nom d'un seul officier compromis dans ces malpropretés.

« Que les militaires continuent à servir honnêtement, comme ils l'ont toujours fait ; qu'ils aient confiance dans leurs chefs, dont les mains sont propres ; qu'ils laissent les buvards crier des inepties dans les journaux et qu'ils portent aux latrines les journaux qu'on leur distribuera, les murs n'en seront que plus propres. »

N'est-ce pas que c'est senti ? Si, sur ce coup de maître, l'Académie n'ouvre pas ses portes au général Hartschmidt, nous espérons que la compagnie Richer honorera et récompensera ce talentueux et prestigieux « étoilé » en lui confiant la rédaction de ses circulaires... hygiéniques !

Faits Divers
DANS LA RÉGION

Assassinat à Tourcoing

Découverte d'un cadavre aux Phalempins, rue de la Fontaine. — Scènes de violence. — Un charpentier battu, puis assassiné. — Quel est le coupable. — Deux arrestations. — Notre enquête.

(De notre correspondant particulier)

Lundi, c'était la seconde journée de la fête du quartier Notre-Dame-de-Lourdes, à Tourcoing.

La ducasse, grâce au beau temps avait très bien réussi, et une grande animation avait régné pendant toute la journée. Les estaminets regorgeaient de monde, et comme toujours, lorsqu'il fait chaud et qu'on a soif, les esprits étaient très surexcités par la boisson.

Scènes de violences

Dans l'estaminet tenu par le sieur Vincent Coussaert, en particulier, au coin de la rue de la Fontaine et de la rue Montaigne, on s'était chamaillé pendant toute l'après-midi.

Un ancien logeur de la maison, nommé Alois Barthier, qui pendant cinq ans y avait habité, et qui en était parti depuis quinze jours s'était querellé avec le fils du patron nommé Gustave Coussaert, qui lui en voulait plus particulièrement.

Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six heures, ce fut une suite de rixes entre le deux jeunes gens.

Barthier et la famille Coussaert

Disons d'abord que l'était le motif de cette mésintelligence.

Il y a cinq ans, Alois Barthier, qui est charpentier de son état, avait quitté Ypres, son pays natal, pour venir habiter Tourcoing, chez son compatriote Coussaert.

Barthier, qui a 30 ans et demi, s'amouracha d'une des filles Coussaert, Marie, âgée de 19 ans.

Des bruits couraient dans le quartier sur d'autres relations que le jeune homme aurait entretenues dans la maison, mais ils paraissent injustifiés.

Ajoutons que le frère aîné de Barthier avait épousé il y a quelques années une demoiselle Coussaert, avec laquelle il s'était fixé au Touquet.

Il y a quinze jours, à la suite de dissentiments, Alois quitta l'estaminet Coussaert et vint habiter à l'estaminet de la Couronne, rue Saint-Jacques.

Voulant-il hier revoir sa fiancée, ou bien cédant à l'influence de la boisson, voulut-il braver ses anciens propriétaires — on ne sait — toujours est-il que lundi il vint boire chez Coussaert et que des batailles s'ensuivirent entre lui et le fils de la maison.

Vers huit heures du soir, le sieur Florent Vanderpel, 37 ans, demeurant rue de l'Epine, maison Baudens, compagnon de travail du père Coussaert, — entra dans l'estaminet où il vit Barthier en train de renverser les tables.

Il le provoqua, sortit avec lui et le terrassa dans un fossé voisin.

Puis, les pochards se réconcilièrent momentanément et allèrent boire ensemble à nouveau, jusqu'à une heure du matin.

Nouvelle bagarre

Vers cette heure ils revinrent aux mains devant le cabaret Vandenabeele, place Notre-Dame, rue de Lourdes. Dans cet établissement on donnait bal ; et c'est en sortant de là, qu'une nouvelle bagarre eut lieu.

Alois Barthier était alors en compagnie de cinq individus, parmi lesquels Gustave Coussaert, Henri Desmet, camarade du précédent, René Deman, tisserand, et deux autres dont nous ignorons le nom.

Dès cet instant les renseignements deviennent confus. On ne sait plus ce qui s'est passé entre les six ivrognes.

Découverte du cadavre

Hier matin, vers cinq heures, un ouvrier fileur, Henri Renard, demeurant rue Houchard, se rendait à son travail, lorsqu'en passant rue Montaigne, il aperçut un corps humain, reposant sur le trottoir.

Renard se trouvait en ce moment entre le numéro 38 de la rue Montaigne, occupé par l'école maternelle libre, et le numéro 34, qui est la demeure de M. Vincent Coussaert, cabaretier ; ce détail était nécessaire, comme on le verra.

Le corps était placé le long du mur de l'école, la face contre terre, les bras repliés sur la poitrine. L'ouvrier crut se trouver en présence d'un ivrogne.

A plusieurs reprises, Renard secoua le corps, mais vainement.

Finalement, il le retourna et s'aperçut que ce n'était plus qu'un cadavre. Apparemment le corps ne portait aucune blessure ; seule la figure était violacée ; les membres étaient déjà raidis par la mort.

Renard s'en fut avertir M. Clarisse, brigadier de police, qui demeure rue Houchard, à quelques mètres de là. M. Clarisse garda le cadavre jusqu'à l'arrivée de M. Spéneux, commissaire de police du 3e arrondissement, qu'on était allé prévenir en toute hâte.

Le cadavre fut porté par MM. Agache, marchand de charbons, et Renard à l'estaminet d'en face tenu par le sieur Charles Depporter, à l'enseigne au Bas-Pré.

L'enquête et les constatations

M. Spéneux, commissaire de police du 3e arrondissement et le docteur Dewyn, médecin légiste, arrivèrent en toute hâte sur les lieux pour faire les constatations médico-légales.

Le docteur Dewyn, médecin-légiste, déshabilla le cadavre, qui portait une seule blessure, une large et profonde estafilade au dessus de la clavicule gauche. Le corps fut après cet examen sommaire conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le défunt portait une flanelle presque neuve, en tous cas lavée fraîchement et elle n'était que légèrement tachée de sang. De plus, le gilet de la victime était percé. Le veston ne l'était pas.

M. le docteur Dewyn a déclaré que la blessure avait dû provoquer une hémorragie très abondante. Or, les vêtements du cadavre n'en étaient même pas imprégnés et sur le sol aucune goutte de sang n'a été relevée.

Il ressort de ces constatations que le corps de la victime a dû être transporté à l'endroit où il a été trouvé.

M. Spéneux fit une enquête aussi complète que possible et recueillit les renseignements que nous avons donnés plus haut.

Les arrestations

Quatre arrestations ont été opérées, celle de Gustave Coussaert, Henri Desmet, René Deman et Florent Vanderpel.

Le premier, Gustave Coussaert, arrêté hier matin à 5 h. 1/2 a été relâché vers huit heures les trois autres ont été maintenus à la disposition de la justice.

Certains de nos confrères laissaient entendre que tout portait à croire que Coussaert fils était l'assassin.

La logique commandait ces présomptions, mais de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il paraît résulter qu'il n'en est point ainsi.

En effet, hier, vers neuf heures, la jeune Elodie Desmet, âgée de 13 ans, venait raconter aux agents qu'elle tenait de la fillette Céline Coussaert, des déclarations très graves.

La petite Coussart lui aurait dit qu'elle avait vu, dans la nuit de lundi à mardi, son père et son frère Gustave, transportant le corps d'un homme.

Cela établissait du même coup la culpabilité de Coussaert.

Mais la petite Coussaert interrogée nia formellement avoir tenu pareil propos, et devant ses déclarations très nettes, Elodie Desmet fut obligée de reconnaître qu'elle n'avait même pas vu dans la journée d'hier Céline Coussaert.

On peut donc supposer qu'Elodie Desmet a obéi, en colportant cette fable à des insinuations qui, établies, seraient de nature à mettre la justice sur la trace des vrais coupables.

On sait en effet qu'un des fils Desmet est détenu en ce moment.

Nous n'en voulons et n'en pouvons dire davantage pour ne pas entraver l'action des magistrats instructeurs.

M. Delalé, accompagné de son greffier M. Doré, et du docteur Castiaux, médecin légiste a fait son enquête à l'hôpital entre 5 heures et 7 heures du soir.

Il est probable qu'il reviendra demain sur les lieux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des péripéties que ne manquera pas de susciter ce drame qui a produit à Tourcoing et à Roubaix, une indescriptible émotion.

Albert DELESALLE.

UN CONTRE-MAITRE ASSASSIN
à Mouscron

Dans l'après-midi de lundi un contre-maître d'une teinturerie située près de l'église de Mouscron (Belgique) a été l'auteur d'un lâche assassinat.

Pour un motif que nous n'avons pu connaître, il a jeté un ouvrier dans un bac d'eau bouillante.

La victime de cette lâcheté malgré ses souffrances, réussit à sortir mais son bourreau l'y fit plonger une seconde fois.

A ses cris désespérés, ses camarades d'atelier le sortirent de cette triste position.

L'ouvrier était affreusement brûlé, et malgré les soins qui lui furent prodigués, il rendit le dernier soupir hier matin, vers cinq heures.

Le meurtrier est sous les verrous.

Dernière Heure

L'attentat d'Auteuil

Le duc d'Orléans à Paris

Paris, 6 juin. — La *Petite République*, annonce que le duc d'Orléans est à Paris depuis samedi.

Il se cache chez le comte d'Harcourt, dit notre confrère dans le quartier des Champs-Elisées.

Il ne sort que la nuit, sous un déguisement.

Cette nouvelle prouve que l'attentat commis dimanche à Auteuil était bien le résultat d'un complot royaliste, ourdi par Gamelle et ses partisans.

La santé de M. Touny

L'état de santé de M. Touny, blessé au cours des bagares de dimanche, est aussi satisfaisant que possible.

Le directeur de la police municipale compte reprendre très prochainement son service.

FEUILLETON DU 8 JUIN 1899 — 6

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

IV
La belle Sarah

M. Armand Perroty, acteur des théâtres de Paris et autres lieux, et, par surcroît, ténor à ses heures perdues.

Dès le seuil du boudoir il entonna :

Accours dans ma nacelle,
Timide jouvencelle.

C'était son triomphe.

Puis, s'étant suffisamment gargarisé, il daigna s'exprimer en simple prose, comme le commun des mortels :

— C'est égal ! tu peux te vanter de m'avoir fait faire un joli séjour dans ta chambre à coucher !... Et pas moyen de bouger avec ça...

Et presque aussitôt, reprit par ses souvenirs de planches, il déclama :

Quand aurez-vous fini de compter votre histoire ?
Croyez-vous donc qu'on soit à l'aise en cette armoire ?

Il continua :

— Et c'est moi que tu donne comme ta tante ?... Charmant ! délicieux !

Quand on attend sa belle,
Que *la tante* est cruelle !

Car Armand Perroty cultivait le calembourg avec passion.

— Il a l'air d'avoir une bonne tête, ton seigneur et maître .. Alors, comme ça il a des difficultés avec sa légitime.

— Tu as entendu ? interrogea sarah, heureuse de pouvoir enfin placer un mot.

— Tout.

— Et que panses-tu ?

— Je ne pense rien...

— T'es bête...

— Je n'ai pac l'habitude de me faire des opinions hâtives... Je retiens seulement que le monsieur a l'air panné...

— Tout à fait.

— Alors si tu veux mon avis, il ne te reste à prendre que deux partis ; le premier le lâcher ; le second, te faire épouser.

Et comme il n'avait pas cité de vers depuis longtemps, il se permit un petit bout de parodie :

Puisque ma femme m'est devenue infidèle
Ta fortune va prendre une face nouvelle.

— Me faire épouser ! Tu vas vite en besogne, toi ! Et sa femme ?

— Qu'il la tue, parbleu !... Il faut battre le fer quand il est chand ! répliqua Armand qui, ne trouaant pas de réponse rimée, eut recours cette fois à un proverbe, et qui se faisait du reste plus féroce qu'il ne l'était en réalité.

— Mais tu as consteté toi-même qu'il était « panné » ?

— Panné, oui. mais tu seras comtesss.. On ne peut pas tout avoir ?... Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,..

— Mais si je ne l'aime pas...

— Mais il t'adore, lui, il est fou de toi...

— Je tiens à ma liberté...

— Avec ça que tu serais moins libre.

— Et toi ?

— Moi j'ai faim... Je ne pense pas à autre chose pour le moment.

— Eh bien ! à table !

Et Armand Perroty lança à pleine voix :

— A table ! à table ! à table !

V
Le docteur Mingret

— Madame a-t-elle entendu les coups de fusil, cette nuit ?

C'était la femme de chambre de Jeanne de Vauthiers, qui, un moment après être rentrée chez elle lui posait cette question.

Jeanne leva sur elle des yeux étonnés Elle était toute pâle ; les larmes et l'insomnie avaient mis un petit cercle sanglant autour de ses yeux.

— Madame est souffrante ? demanda la soubrette avec empressement.

— Oui, mais ce n'est rien. Et racontez-moi donc cela. Vous me dites que vous avez entendu des coups de feu ?

— Plusieurs, madame... On a dû se battre dans la rue.

Jeanne immédiatement respira.

La femme de chambre ne savait rien.

Cela était, d'ailleurs, assez naturel. Elle couchait dans un petit corps de bâtiment, à cinquante mètres au moins de la maison, et elle devait déjà dormir à l'heure où Georges était rentré.

La détonation avait dû la réveiller en sursaut, et, elle avait sans doute, immédiatement invoqué quelques escarmouche entre les fédérés et les soldats.

Dans sa pensée assoupie, les coups de fusil s'étaient multipliés : d'autre part, saisie de terreur, elle s'était bien gardée de bouger.

Pouvait-elle, d'ailleurs, soupçonner que le drame avait eu lieu dans la maison même de ses maîtres ?

— Oui, insista-t-elle. C'est dans la rue qu'on a dû se battre. Il y a des traces de sang devant la porte.

Jeanne eut un frémissement involontaire.

Du sang seulement.

Le corps de son malheureux visiteur de la veille était déjà enlevé.

Georges avait calculé juste ; ils étaient désormais à l'abri de toute investigation de justice.

En des jours troublés comme ceux qu'on traversait, on attribuerait la mort de l'inconnu à l'œuvre de répression et son corps irait pourrir dans le charnier commum.

Et presque aussitôt, Jeanne songea à la mère de l'insurgé, à cette pauvre vieille pour l'amour de laquelle il avait été lâche et qui ne le reverrait plus jamais.

Quelques heures auparavant, au moment presque où le jour se levait, la vieille Eulalie Rigaud, qu'on nommait dans Montmartre la « Mère aux Chats » et que nous avons vu venant ouvrir la porte à son mari, chargé du blessé inconnu, s'était approchée de ce dernier et, après s'être assurée qu'il respirait encore, avait dit entre ses dents ;

— Tout ça, c'est très bien ! Mais maintenant il va falloir trouver un médecin...

Elle réfléchit pendant quelques secondes, puis elle continua :

— Et ce ne sera pas commode...

Un gros chat frôlait voluptueusement ses jupes :

— Pas vrai, Bismarck, dit-elle en s'adressant à l'animal, que ce ne sera pas commode ?

Le blessé n'avait pas repris connaissance.

Les deux bonnes gens avaient lavé sa blessure, un gros trou un peu au-dessous du maxillaire droit. Ils avaient même fait un pansement, et la bonne Eulalie avait introduit entre les dents contractées du pauvre diable quelques gouttes de cordial, « de quoi réveiller un mort », avait-elle dit.

Peines perdues.

Le blessé était demeuré inerte, presque froid.

Et la bonne vieille avait passé la nuit au chevet du moribond, guettant, pour ainsi dire, le retour de la vie, bordant ses couvertures, s'assurant que l'hémorragie avait cessé, attentive autant qu'une mère, vaillante comme une épouse.

Rigaud, lui, avait dû céder la place à sa femme et aller prendre un peu de repos.

— Il a son affaire, n'est-ce pas ton avis, Bismarck ? reprit la vieille s'adressant encore à son chat, qui, d'un bond, était venu se jucher sur son épaule et lui faisait gravement son « ron-ron » dans l'oreille.

Rigaud entrait à ce moment ;

— Je vais chez le voisin, déclara-t-il.

— Chez quel voisin ?

— Chez le docteur, chez M. Mingret, parbleu !

— Il ne doit pas être chez lui.

— Je vais toujours voir.

La chance le favorisa ; il rencontra le doteur Mingret sur le seuil de sa maison, au moment précis où il partait pour ses visites.

Le docteur était un vieillard à longs cheveux, un savant bourru ; il avait le cœur sur la main, mais il était toujours en colère.

Il plaisanta pourtant ce jour-là, quand l'autre s'approcha de lui.

— Qu'est-ce qu'il y a, père Rigaud ? Votre femme est-elle en couches, par hasard.

— Ce n'est pas tout à fait cela, monsieur le docteur... Mais ça presse bien tout de même, et si vous voulez bien venir...

— Voyons, père Rigaud, vous n'allez pas me déranger pour une migraine ?

Et il suivit son interlocuteur en grognant.

— Tiens ! tiens ! fit-il en entrant dans la chambre et en apercevant le blessé, on a transformé la maison en ambulance...

Puis il s'approcha du malade et, d'un geste rapide, il saisit les draps et les rejeta au pied du lit.

— Un joli coup de fusil, ma foi ! constata-t-il, le nez penché sur la blessure.

Rigaud et sa femme attendaient pleins d'anxiété.

Mais